

# Le mariage n'est plus une institution mais reste une valeur

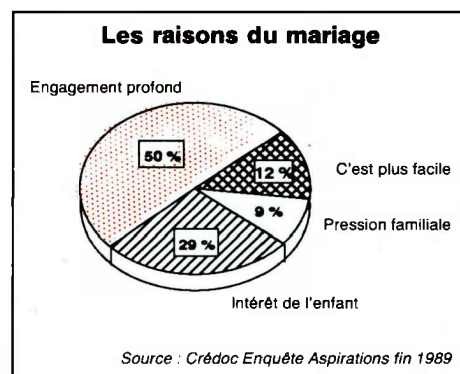
Viviane Payet-Thouvenot, Ariane Dufour

**Le mariage est-il pour les Français, une valeur dépassée ? Certaines évolutions pourraient le laisser penser : un mariage sur trois se soide par un divorce (un sur cinq il y a dix ans), près de 9 % des Français déclarent vivre aujourd'hui en concubinage, contre 3 % dix ans plus tôt. Le concubinage traduit-il un refus de s'engager ou au contraire une réflexion plus mûrie pour le choix du conjoint, et une volonté de vivre une période d'essai ? L'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du Crédoc apporte à ces questions quelques éléments de réponses intéressants : le mariage reste encore une valeur sûre, un engagement profond pour une moitié des Français. Mais l'union libre semble aussi en partie se substituer au mariage dans ses premières étapes, en intégrant le projet d'enfant et la consolidation du couple. L'importance des réponses « pour essayer » (35 %) à la question « pourquoi un homme et une femme vivent ensemble sans être mariés ? » peut également traduire une certaine méfiance vis-à-vis du mariage.**

**En tout état de cause, l'opinion française, dans son immense majorité, attend que le père joue un rôle important vis-à-vis de son enfant né hors mariage. C'est vrai autant pour la reconnaissance paternelle que pour le soutien financier que le père doit apporter.**

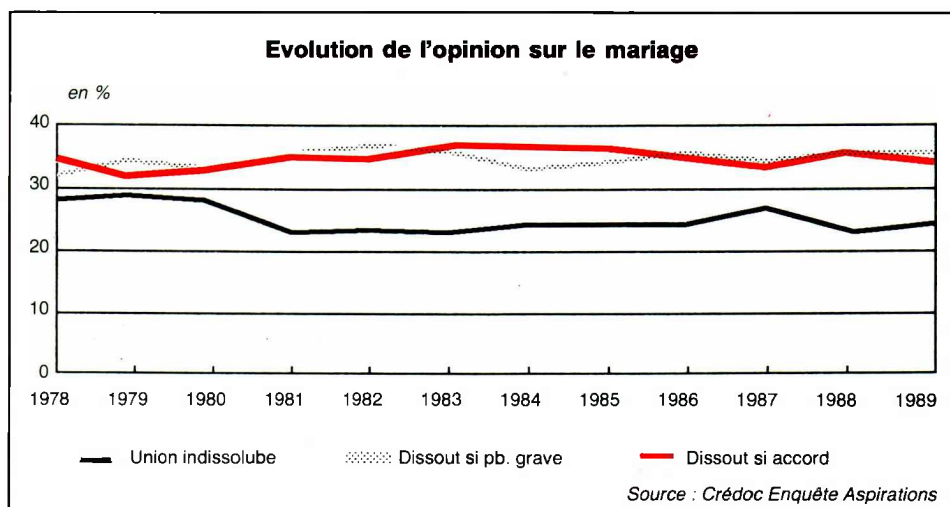
Près de 60 % des Français accordent une grande importance à l'institution du mariage : 23 % le considèrent comme une union indissoluble et 36 % n'envisagent sa dissolution qu'en cas de problèmes graves. L'image du mariage reste donc une image forte ayant peu subi de fluctuations depuis dix ans. Près de quatre Français sur dix acceptent néanmoins l'idée d'une séparation quand il y a accord des deux conjoints.

Les plus de 65 ans, ainsi que les catholiques pratiquants, se prononcent beaucoup plus fréquemment en faveur de l'union indissoluble. En revanche, les jeunes, les étudiants envisagent plus facilement le divorce par consentement mutuel.



**Le mariage, preuve d'un engagement profond pour la moitié des Français.**

Le mariage est vécu comme un aboutissement logique de l'amour



pour 50 % des Français. C'est un engagement qui semble aller de soi lorsqu'on a décidé de partager son quotidien avec l'autre. Remarquons d'ailleurs que les femmes se différencient des hommes sur cette question : elles font relativement plus référence au mariage comme un engagement profond tandis que les hommes l'envisagent plus souvent comme une solution de facilité.

L'intérêt de l'enfant, lors de la prise de décision, est la deuxième motivation citée. La venue d'un enfant peut conduire, quoique dans les faits de moins en moins souvent, au mariage des parents (entre autres en raison de l'uniformisation du nom de famille).

La pression familiale, citée par 9 % des Français, est paradoxalement une des raisons de mariage plus fréquemment avancée par ceux qui ne sont pas mariés ; les célibataires, les personnes vivant en concubinage sont plus enclins à évoquer ce motif, peut-être parce qu'ils font eux-mêmes l'objet d'une telle pression. Enfin, les personnes déjà mariées voient plus dans le mariage la preuve d'un engagement profond (autojustification ou référence à leur expérience personnelle ?).

En réalité, deux types de réponses émergent : les partisans de l'engagement profond s'opposent à ceux qui voient plus dans le mariage une solution de facilité (que ce soit pour faire plaisir à la famille et donc pour « avoir la paix », ou pour simplifier la situation lorsqu'il y a des enfants).

Les personnes les plus diplômées (ayant au moins le bac) penchent plutôt du côté de l'engagement profond. Pour eux, l'acte de mariage constitue un acte mûrement réfléchi et il représente un véritable engagement. C'est le phénomène inverse chez les personnes peu ou pas diplômées.

Les préceptes religieux influencent de façon certaine les opinions vis-à-vis du mariage : ainsi, les catholiques pratiquants, qu'ils soient réguliers ou occasionnels, accordent à

### Quelques opinions sur les raisons du mariage

(En %)

	engagement profond	c'est plus facile	intérêt de l'enfant	pression familiale
Hommes .....	46,7	14,6	28,8	8,9
Femmes.....	52,2	9,8	29,1	8,2
Mariés.....	53,3	12,9	26,9	6,3
Concubins.....	34,5	7,4	36,7	19,9
Catholiques pratiquants.	56,9	9,7	27,8	4,6
Sans religion .....	40,3	15,0	27,8	16,0
Diplômés universités et grandes écoles.....	57,0	8,3	23,2	9,8
Aucun diplôme .....	44,0	16,8	30,8	7,8
Ensemble.....	49,6	12,0	28,9	8,5

Source : Crédoc Enquête Aspirations fin 1989

cette institution une place importante dans la vie de chacun : pour 57 % d'entre eux, lorsque les gens se marient, c'est la preuve d'un engagement profond. En revanche, la position des catholiques non pratiquants se rapproche de celle des personnes sans religion : ils considèrent la pression de la famille et l'intérêt de l'enfant comme les principales motivations au mariage.

### L'union libre : un mariage à l'essai ou un nouveau mode de vie ?

Malgré cet attachement de principe à l'institution du mariage (c'est une union indissoluble ou ne pouvant être dissoute qu'en cas de problèmes graves pour 60 % des Français) et à la force des liens qu'il traduit entre les deux époux (c'est le signe d'un véritable engagement), le nombre d'unions libres ne cesse de croître. Aujourd'hui, près de 9 % de la population vit en concubinage. Ce pourcentage est beaucoup plus important chez les jeunes de moins de 24 ans, puisque 17,4 % d'entre eux vivent en couple sans être mariés.

Refus de l'institution du mariage ou période d'essai ? Dans le deuxième cas, la cohabitation serait alors vécue comme un prélude à

l'union légitime, une façon de dire avant de s'engager officiellement : « vérifions au quotidien que nous sommes faits l'un pour l'autre ». Il semble que ce soit bien ainsi qu'une partie de l'opinion publique envisage la cohabitation : la réponse « mariage à l'essai » arrive en première position avec 35 % des réponses. Toutefois, la deuxième raison, citée par 20 % des Français met en avant une image négative du mariage : si les personnes cohabitent sans être mariées, c'est « pour que chacun conserve sa liberté ». Le mariage semble alors perçu comme un engagement qui serait trop contraignant.

D'autant que l'union libre est aussi perçue par 19 % des Français comme la garantie d'une séparation plus facile. D'ailleurs, lorsque l'on ajoute à ce pourcentage ceux obtenus par les réponses « raisons financières » et « s'épargner des formalités administratives » (respectivement 9 et 6 %), les raisons « matérielles » et pragmatiques sont évoquées par un tiers des Français. L'expérience vécue ou non des démarches administratives, des longueurs de procédures et surtout du coût financier d'un divorce est sans doute pour beaucoup dans le choix de ces réponses. Enfin, un Français sur dix considère que le concubinage est motivé par le refus de l'institution du mariage.

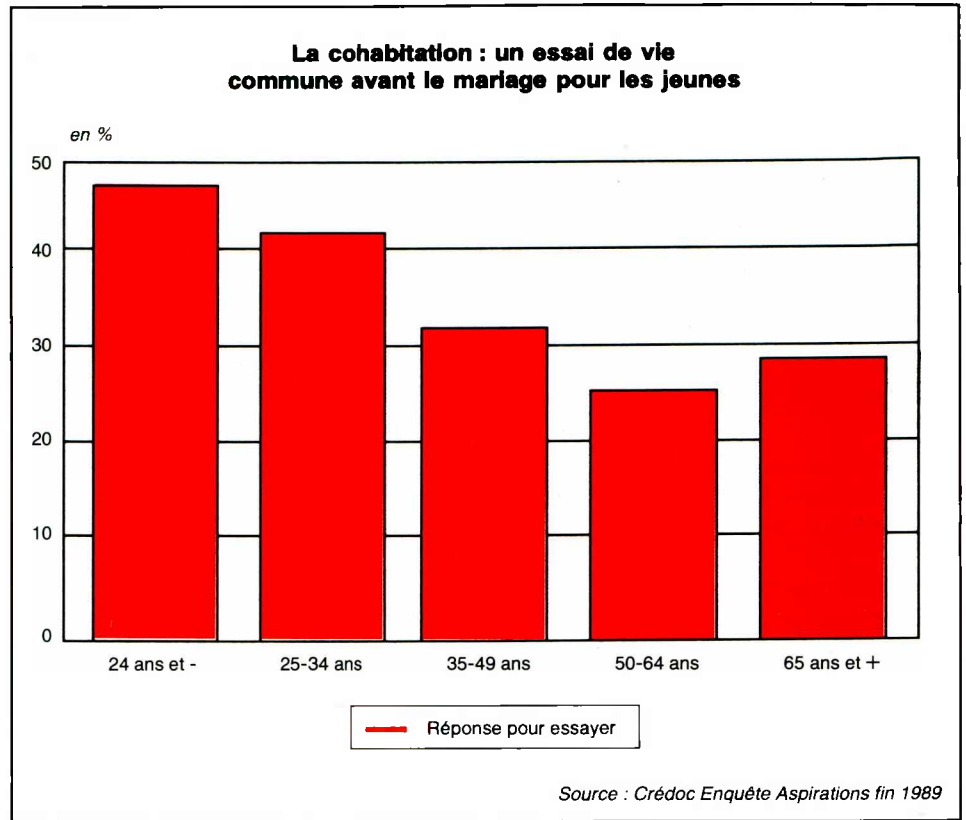
Bien sûr, les réponses sont très liées au statut matrimonial des enquêtés. Les concubins sont deux fois plus nombreux que l'ensemble de la population à expliquer l'union libre par le refus de l'institution du mariage. En revanche, la facilité d'une éventuelle séparation n'entre pas pour eux dans les principales raisons de choisir l'union libre (10 % seulement choisissent cette réponse). Les célibataires quant à eux, dont 55 % ont moins de 24 ans, envisagent la cohabitation comme un mariage à l'essai. Le mariage aurait-il de nouveau « la cote » parmi les jeunes et allons nous assister à une remontée du nombre des publications des bans ?

En effet, presque 50 % des moins de 24 ans estiment qu'un homme et une femme vivent ensemble sans être mariés afin de s'accorder une période à l'essai.

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus le refus de l'institution du mariage est évoqué et moins est citée la raison d'une séparation aisée. D'un côté donc, les titulaires d'un fort bagage éducatif semblent expliquer la position de ceux qui se marient par un engagement profond et de l'autre la position des couples non mariés par un refus de l'institution du mariage. Leurs opinions se situent donc à un niveau plus moral : il n'intervient pas chez eux de contingences matérielles dans la décision de se marier ou pas.

### La situation des enfants nés hors mariage : la responsabilité financière du père plus importante que la reconnaissance de l'enfant.

La conception et même l'arrivée d'un enfant ne conduisent plus aujourd'hui automatiquement à la « régularisation » de la situation : plus d'un enfant sur quatre naît hors mariage, ce qui ne signifie d'ailleurs pas hors du couple. L'autorité parentale est détenue (sauf procédure) par la mère dans les couples non mariés.



De plus, la reconnaissance paternelle n'existe pas ipso facto mais résulte de la démarche du géniteur. Qu'il y ait cohabitation ou non (et surtout dans ce dernier cas) quelle peut et doit être la place du père dans les liens parents-enfant et quel rôle peut-il jouer dans ce couple informel ? La reconnaissance ne devrait-elle pas être rendue obligatoire ? La réponse est positive pour

63 % des Français. Seulement un tiers, donc, laissent le libre choix au père : c'est un choix individuel qui ne regarde que les intéressés.

Le consensus se fait encore plus fort en ce qui concerne la responsabilité financière : 79 % des Français estiment normal d'obliger le père à être financièrement responsable de son enfant né hors mariage. Le sou-

**Quelques opinions à propos des raisons de la cohabitation** (En %)

	pour essayer	raisons matérielles et pratiques	refus de l'institution	conserver sa liberté
Diplômés.....	39,3	22,1	22,5	15,2
Aucun diplôme.....	32,4	36,3	6,3	23,1
Concubins.....	36,9	23,2	20,2	18,5
Célibataires.....	43,6	25,5	9,8	20,3
Mariés.....	33,6	36,5	9,4	19,6
Ensemble.....	34,5	34,1	10,1	20,4

*Source : Crédoc Enquête Aspirations fin 1989*

lien financier passe donc pour encore plus important que la reconnaissance juridique aux yeux de la population.

Les hommes semblent d'ailleurs avoir sur ce point un sens aigu de leurs responsabilités, au moins en théorie : plus encore que les femmes, ils se prononcent pour une reconnaissance rendue obligatoire. Dans la même logique, une très grande majorité juge normal d'obliger le géniteur à pourvoir aux besoins de ses enfants.

Les hommes appartenant à un couple où ils sont les seuls actifs sont encore plus sensibles à ce problème.

Volonté d'indépendance, désir de prévenir toute emprise paternelle et de ce fait d'être les seules responsables de l'enfant, légalement et moralement ? Toujours est-il que les femmes semblent moins tenir que les hommes à la reconnaissance paternelle et à la responsabilité financière du père. 45 % des femmes déclarent ne pas vouloir obliger le père à reconnaître son enfant et 26 % trouvent anormal d'exiger automatiquement un soutien financier de la part de l'homme. Etrangement, ce sont surtout parmi les femmes inactives et vivant en couple que l'on trouve ces réponses.

Les plus jeunes paraissent très attachés à la légitimation de l'enfant. Ils sont rejoints en cela par les plus âgés : respectivement 70 % et 71 % d'entre eux considèrent normal de rendre obligatoire cette démarche.

Mais ce sens masculin des responsabilités vis-à-vis de l'enfant se fait moindre lorsqu'il y a conflit avec la mère. En cas de divorce, les hommes sont un peu plus réticents que les femmes à accepter d'accorder une aide financière systématique à la mère jusqu'à la majorité de l'enfant : 33 % d'entre eux souhaitent plutôt faire varier la dépendance financière du père en fonction de la situation de la mère (chiffres de 1988).

### Attitudes du père en cas de naissance hors mariage

(En %)

	Doit-il être obligé de reconnaître l'enfant ?		Doit-il être obligé d'être financièrement responsable ?	
	Oui	Non	Oui	Non
Hommes .....	74,2	25,3	86,0	13,4
Femmes.....	53,6	45,5	73,3	25,6
Ensemble.....	63,3	36,0	79,3	19,9

Source : Crédoc Enquête Aspirations fin 1989

Paradoxalement, les hommes se sentent donc plus responsables moralement et financièrement d'un

enfant né hors des liens du mariage que d'un enfant dont ils n'ont pas la garde après le divorce.

### Dans le cas d'un divorce, le père doit-il ?

(En %)

1. Toujours participer aux charges financières jusqu'à la majorité de l'enfant .....	71,6
2. Faire dépendre sa participation de la situation de la mère.....	27,4
3. Ne sait pas .....	1,0
Ensemble.....	100,0

Source : Crédoc Enquête Aspirations fin 1988

## Pour en savoir plus

Les données Crédoc utilisées ici sont issues du système d'enquêtes sur les Conditions de vie et aspirations des Français (échantillon de 2000 personnes interrogées au printemps et l'automne de chaque année).

Cette étude a été réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Les résultats présentés dans ce numéro ont pour la plupart été publiés dans le rapport : « Images de la famille et de la politique familiale », Ariane Dufour et Viviane Payet-Thouvenot - Collection des Rapports du Crédoc n° 79, Mai 1990 (200,45 francs plus 15 francs de port).